

Menace de fermeture d'Arcelor Mittal

18 septembre 2012

Nous sommes têtes de liste aux élections communales de communes dont les habitants ont déjà été et vont peut-être à nouveau être durement touchés par les pertes d'emploi dans la sidérurgie, et nous sommes scandalisés par le chantage perpétré par Arcelor Mittal. En effet, les pertes d'emploi annoncées dans le chaud étaient déjà scandaleuses, non seulement au vu des sacrifices et efforts déjà entrepris par les travailleurs, mais également car elles sont le fruit non d'un manque de compétitivité de nos entreprises, mais du manque d'investissement délibéré d'Arcelor Mittal à Liège, pourtant amplement soutenu par les pouvoirs publics. Nous faisons désormais face à des menaces intolérables pour les travailleurs du froid, par rapport aux pratiques de concertation sociale en vigueur en Belgique.

La Wallonie agit mais elle ne peut se retrouver seule face à un groupe mondial

Les efforts des pouvoirs publics wallons pour soutenir et moderniser la sidérurgie ont été considérables ces dernières années, tant à travers le cofinancement de la recherche dans les applications et produits nouveaux dans le secteur sidérurgique que dans le transfert de ces nouvelles technologies vers la production industrielle. Rappelons que plus de 200 chercheurs exercent leurs talents dans ce domaine et que plus de 50% des aciers produits par les unités liégeoises n'existaient pas il y a 10 ans...

La décision de ne pas investir les 138 millions € destinés jusque là à la mise en production de ces nouveaux produits constitue une rupture unilatérale de confiance et une agression grave vis-à-vis des pouvoirs publics régionaux, tout en constituant une véritable prise d'otage d'une large frange de notre population. Pourtant le Gouvernement Wallon n'a cessé depuis de nombreux mois d'exiger du groupe sidérurgique un plan de développement industriel cohérent et durable accompagné d'engagements fermes.

Nos parlementaires ont à plusieurs reprises interpellé le Ministre Marcourt sur la nécessité d'une stratégie européenne face au géant mondial de l'acier qu'est le groupe Mittal. Nous avons suggéré que des contacts se prennent et qu'une stratégie s'élabore, par exemple avec le gouvernement français.

Par ailleurs le Conseil Européen du 28/29 juin dernier s'est engagé à mobiliser 120 Milliards d'euros au service de l'économie réelle. Quelles sont les suites de cette décision ? Le gouvernement belge a-t-il pris les contacts nécessaires pour faire en sorte que ces moyens importants financent un plan de réindustrialisation de l'UE ? N'oublions pas qu'à cet égard l'UE s'est dotée de nouveaux moyens d'action (possibilité de définir des objectifs, de monitorer et de rédiger des recommandations), notre devoir est de les activer. Des contacts en ce sens ont-ils été tentés avec le commissaire Tajani ?

ECOLO exhorte ses partenaires du gouvernement wallon à envisager sérieusement deux pistes de travail complémentaires :

D'une part il devient urgent d'instruire la possibilité d'une **plainte devant la commission européenne** pour pratique abusive en référence à l'article 102 du traité ⁽¹⁾. En effet, la manière

1 Est incompatible avec le marché intérieur et interdit, dans la mesure où le commerce entre États membres est susceptible d'en être affecté, le fait pour une ou plusieurs entreprises d'exploiter de façon abusive une position dominante sur le marché intérieur ou dans une partie substantielle de celui-ci.

Ces pratiques abusives peuvent notamment consister à:

a) imposer de façon directe ou indirecte des prix d'achat ou de vente ou d'autres conditions de transaction non équitables, (*commentaire : ceci renvoie à la concurrence intra-groupe organisée par le groupe ArcelorMittal et au rôle de vache à lait pour Brême, Dunkerque et Gand que Liège a dû assumer*)

dont AM-Europe distribue les commandes entre ses sites de production pose pour le moins question.

D'autre part, il serait utile **d'activer le Fonds Européen d'Ajustement à la Mondialisation (FEM)** mis en place par la commission européenne et prévu précisément pour tenter de répondre aux drames tels celui que nous vivons ici. Nous sommes surpris que le Ministre Antoine -pourtant interrogé en juillet dernier par nos soins sur cette activation- n'ait pas encore répondu à la question, le délai est pourtant dépassé depuis quelques jours. Ceci nous inquiète quant à sa réaction.

Ceci n'empêche évidemment pas l'ensemble des acteurs publics (singulièrement le Ministre de l'économie, le Ministre-Président et la Ministre des affaires sociales ainsi que le premier ministre du gouvernement fédéral) de tenter de remettre la direction et les représentants des travailleurs autour d'une table de négociation. S'il y a la moindre chance de restaurer la négociation, celle-ci doit être tentée, mais les pouvoirs publics belges et wallons doivent aussi user des instruments à leur portée pour faire entendre raison au groupe Arcelor Mittal.

ECOLO demande au Gouvernement fédéral de passer des discours aux actes pour protéger l'activité économique réelle et l'emploi en Belgique

Depuis trop longtemps, les dirigeants d'Arcelor Mittal mènent les autorités publiques belges et les travailleurs en bateau, profitant des largesses de notre système fiscal et des différents mécanismes d'aide mis en place pour soutenir les entreprises, sans pour autant assurer la contrepartie de ces aides : le maintien et le renforcement d'une activité économique durable et utile. Face à ces constats, ECOLO appelle le Gouvernement fédéral à agir concrètement pour rééquilibrer sa relation avec le secteur économique et conditionner les aides apportées à des engagements concrets.

Pour rappel, Arcelor Mittal ne paie aujourd'hui pas ou quasi pas d'impôt en Belgique grâce au mécanisme des intérêts notionnels (qui ne conditionne en rien le bénéfice de cette mesure) ou aux dispositifs qui permettent de ne pas fiscaliser les bénéfices qui sont versés aux filiales étrangères des holdings.

Arcelor Mittal bénéficie par ailleurs pour ses travailleurs, et ce au même titre que n'importe quel employeur, de nombreuses aides à l'emploi via des diminutions de coût salarial pour le travail de nuit, les horaires irréguliers, les heures supplémentaires,... Ces aides tant fiscales que sociales ne sont malheureusement toujours pas conditionnées au maintien, voire à la création d'emplois ni à l'obligation d'investir dans le développement de l'activité, des outils de production et de la Recherche et Développement.

Pour ECOLO, il faut instaurer une plus grande conditionnalité des aides publiques pour préserver et développer l'emploi en Belgique. Ecolo et Groen ont ainsi déposé des propositions de loi réorientant les intérêts notionnels vers le soutien à l'économie réelle et contre les licenciements boursiers, obligeant le remboursement des aides publiques en cas de fermeture ou de délocalisation d'entreprise non-justifiées (procédant à des licenciements collectives alors qu'elle réalise des bénéfices, par exemple).

La décision annoncée de fermeture du froid à Liège ressemble par ailleurs fortement à une stratégie de limitation de production pour préserver ses marges commerciales et faire augmenter les prix. Cette stratégie pose problème sur le plan de la concurrence libre et non faussée et plus précisément l'article 102 du Traité. ECOLO demande dès lors au gouvernement fédéral d'introduire rapidement une requête auprès du commissaire européen en charge de la politique de concurrence en lui demandant d'enquêter, et s'il s'avère que le Traité est bafoué, de menacer le groupe Mittal de sanctions financières (article 105) s'il persiste dans son choix funeste.

b) limiter la production, les débouchés ou le développement technique au préjudice des consommateurs, même si le marché est en surcapacité) (...)

Enfin, face aux volontés de localiser ailleurs ses activités industrielles dans le but de tirer un maximum de profits au détriment des travailleurs ici mais aussi partout dans le monde, nous rappelons que de nouveaux outils sont également à développer au niveau belge et européen. ECOLO propose en ce sens l'instauration de droits de douane spéciaux, qui permettraient d'assurer une concurrence loyale et de donner toutes leurs chances aux acteurs économiques belges et européens face aux acteurs des pays émergents moins respectueux de normes sociales ou environnementales.

Par ailleurs, force est de constater que les directions centrales de ces firmes transnationales mettent de plus en plus leurs différents sites en concurrence plutôt que de veiller à leur complémentarité au service d'un groupe commun. C'est dans cette logique qu'on doit bien constater que les sites liégeois d'Arcelor Mittal ont été mis en situation de pourrissement alors qu'ils abritaient des outils reconnus mondialement pour leur efficacité et technologie et que d'autres sites européens sont menacés afin d'en privilégier d'autres. Il est dès lors urgent de doter l'UE d'un nouveau cadre législatif lui permettant de faire prévaloir l'intérêt général et de considérer l'emploi comme une question d'intérêt commun. Ecolo dépose une proposition de résolution qui demande au gouvernement belge de défendre au sein de l'UE un mécanisme de concertation entre les pays et Régions qui sont mis en concurrence par les multinationales afin de rééquilibrer le rapport de force entre les autorités soucieuses de l'intérêt général et les firmes préoccupées par leur seule marges bénéficiaires.

Nous défendons ces propositions et ces thèses depuis de très nombreux mois. Nous le faisons avec insistance vu le nombre important de fermetures et de délocalisations qui ont pour seul objectif la rentabilisation à court terme et non pas le développement d'une activité économique et de l'emploi... Et nous ne pouvons constater que le gouvernement fédéral, dans toutes ses composantes, y compris celles qui s'expriment mâlement sur ces sujets, se refuse d'agir. Les grandes et courageuses déclarations ne se traduisent jamais ou quasi dans les faits ! Ce nouveau dossier Arcelor Mittal indique pourtant explicitement qu'il est temps de passer de la parole aux actes.

Quelques chiffres sur Arcelor Mittal en Belgique :

En matière d'intérêts notionnels

Si on analyse les comptes annuels déposés par ArcelorMittal à la Banque nationale pour les exercices 2006 à 2010, on constate que l'entreprise a reçu plus d'1,5 milliards de réductions d'impôts grâce au système des intérêts notionnels. C'est d'ailleurs, suivant les chiffres publiés par l'hebdomadaire Trends, la société qui a le plus profité en 2008 de ce système de réduction fiscale beaucoup trop généreux pour les multinationales et insuffisamment conditionné.

Pour ce qui concerne les trois derniers exercices fiscaux et grâce aux intérêts notionnels, pratiquement aucun impôt n'a été payé en Belgique par ArcelorMittal, malgré des bénéfices s'élevant à plus d'un milliard d'euros à chaque fois. Chaque année, ce sont près de 500 millions d'euros qui ont été épargnés par l'entreprise, sans aucun effet positif sur l'activité ou sur l'emploi !

Année	Bénéfice	Notionnels déduits	Impôt payé	Gain	Taux d'imposition
2011	€	€	€	€	%
2010	1.394.711.176 €	1.394.849.266 €	0 €	474.109.266 €	0,00%
2009	1.288.708.054 €	1.288.806.525 €	496 €	438.065.338 €	0,00%
2008	1.546.839.480 €	1.316.399.940 €	81.797.177 €	447.444.340 €	5,29%
2007	538.489.701 €	429.129.770 €	41.293.102 €	145.861.209 €	7,67%
2006	150.310.760 €	150.178.000 €	44.838 €	51.045.502 €	0,03%

					1.556.525.654	
--	--	--	--	--	---------------	--

€

En matière d'investissement

Par ailleurs, il ressort de l'analyse des comptes annuels d'Arcelor Mittal que le groupe s'est fortement endetté (22,5 milliards \$ à la fin 2011) pour acquérir des mines qui, de surcroît, ne sont pas de bonne qualité. Cette stratégie ne paie pas, comme en atteste le recul de son cours boursier (si bien que la capitalisation boursière n'est que de 23 milliards \$ en juin 2012 par rapport à un chiffre d'affaires de 93 milliards \$!) et des parts de marché du groupe.

Les bénéfices (quelque 2 milliards \$) sont réalisés grâce à l'optimisation des actifs plutôt qu'au métier de base d'Arcelor Mittal et à une politique de prix forts que le groupe peut se permettre en raison de son statut quasi monopolistique, dont il abuse en en limitant artificiellement sa production et donc en limitant l'offre (Liège en est l'illustration).

Emily Hoyos, co-présidente,
Muriel Gerken, cheffe de groupe à la Chambre,
Christian Noiret, député régional,
Eric Jadot, député fédéral et tête de liste à Herstal,
Bénédicte Heindrichs, Tête de liste à Liège,
Jean Thiel, tête de liste à Seraing,
Dominique Perrin, tête de liste à Flémalle,
Michel Jehaes, tête de liste à Oupeye,
Dominique Decoster, tête de liste à Saint-Nicolas,
Samuel Farcy, tête de liste à Marchin,
José Daras, secrétaire régional,
Matthieu Content, secrétaire régional